

Des Onchets jusqu'à la Pointe de la Croix



Visorando

Une randonnée proposée par Vallée d'Aulps Tourisme

Superbe randonnée en direction de la Pointe de la Croix. Au programme : de superbes vues sur le Roc d'Enfer, le Mont Blanc, les Dents du Midi, les Cornettes de Bise, le Mont de Grange, la Dent d'Oche, le Pic de la Corne... C'est un sommet qui se mérite.

Durée	5h 00	Difficulté	Moyenne
Distance	9,21 km	Retour point de départ	Oui
Dénivelé positif	826 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	826 m	Commune	Saint-Jean-d'Aulps (74430)
Point haut	1 815 m	Régions	Alpes, Chablais
Point bas	1 015 m		



Trace n° 72891266



Description

Départ du parking des Onchets, au croisement entre la Route de la Villaz et la Route de Bellecombe

(D/A) Remontez la route jusqu'à un panneau sur la gauche "les Mellies".

(1) Prenez ensuite sur la gauche le chemin forestier qui monte jusqu'à une fourche.

(2) Lors de l'intersection, continuez tout droit en direction de "Damois des Prés" et arriver à la croix de La Chaux et son panorama. Une table de pique-nique y est présente.

(3) Vous arrivez à La Chaux et le panorama vous tend les bras. Une table de pique-nique est à votre disposition. Continuez votre chemin en montant un chemin forestier pentu. Celle-ci est assez physique mais sans risques, il ne faut pas se décourager. Arrivez sur un replat au Bois de l'Arête.

(4) En cas de fatigue, si on ne se sent pas capable d'aller au bout de la montée, on peut prendre le chemin carrossable en direction du Col de l'Écuelle, ce qui facilitera la boucle. Suivre le topo à partir du point **(7)** dans ce cas. Sinon, depuis, le Bois de l'Arête, prenez le petit chemin caillouteux qui monte derrière le panneau en direction de la Pointe de Cercle. La montée forestière est ardue mais le chemin s'élargit au fur et à mesure.

(5) Arrivé à la Pointe de Cercle, continuez sur la crête en suivant la direction du Col de l'Écuelle vers la Pointe de la Croix (avec une croix de Jésus pour signifier le sommet). *Profitez là de la plus belle vue du parcours.*

(6) Puis continuez, toujours vers le Col de l'Écuelle.

(7) Au col, prenez le chemin carrossable qui descend en direction de la Villaz. Ne prenez pas le chemin carrossable à mi-hauteur qui vous ramène au Bois de l'Arête. Le panneau indicatif "Col de l'Écuelle", un peu à l'écart du chemin, pointe vers la bonne direction.

(8) Une fois à la Villaz, continuez de descendre en direction de [Saint-Jean-d'Aulps](#) pour rejoindre les Onchets.

(1) Filer tout droit vers le parking du départ **(D/A)**.

Points de passages

D/A Route de la Villaz, Saint-Jean-d'Aulps
N 46.249372° / E 6.666413° - alt. 1 015 m - km 0

1 Les Mellies
N 46.250751° / E 6.668355° - alt. 1 045 m - km 0.23

2 Intersection
N 46.252844° / E 6.665546° - alt. 1 185 m - km 1.17

3 La Chaux
N 46.252264° / E 6.651273° - alt. 1 339 m - km 2.46

4 Bois de l'Arête
N 46.255539° / E 6.659063° - alt. 1 511 m - km 3.27

5 Pointe de Cercle
N 46.263724° / E 6.663951° - alt. 1 804 m - km 4.3

6 Pointe de la Croix
N 46.2672° / E 6.670937° - alt. 1 815 m - km 4.98

7 - Col de l'Écuelle (1534 m)
N 46.266362° / E 6.683214° - alt. 1 537 m - km 6

8 La Villaz
N 46.253058° / E 6.673924° - alt. 1 121 m - km 8.47

D/A Route de la Villaz, Saint-Jean-d'Aulps
N 46.249372° / E 6.666414° - alt. 1 015 m - km 9.21

Informations pratiques

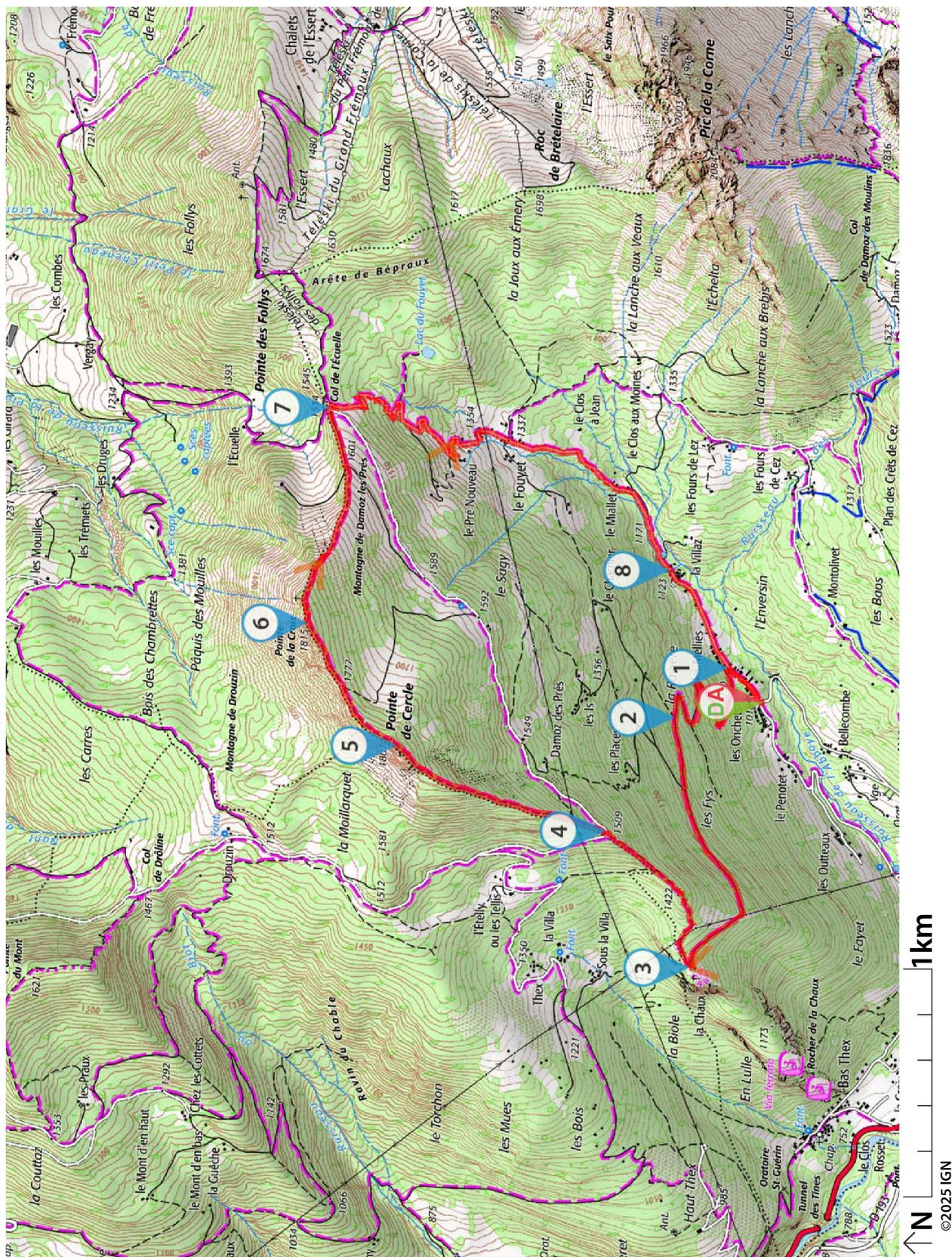
À proximité

- Point de vue de la Pointe de la Croix **(6)**

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-des-onchets-jusqu-a-la-pointe-de-la-croix/>

En savoir plus : - *1748 Rte des Grandes Alpes*

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.